



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 8 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence du Maire Christian DENANS,

N° 2025 - 44

Date de la convocation municipale : 27 novembre 2025  
(art. L2121-11 du CGCT)

OBJET :  
**Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 à hauteur de ¼ des montants du budget primitif 2025.**

Présents :

Mmes Laetitia BAUDOT - Magali BERGUES - Mme Mélanie GALVEZ - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN  
MM. Marc BELLUAU - Daniel BOCCA - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stéphan LUCIBELLO - Stéphane ROLLIN.

Absents excusés :

M. Sylvain GONDRY donne procuration à Mme Sophie KERNEN  
M. Roger OUILLASTRE donne procuration à M. Marc BELLUAU

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Aurore PIETTE  
M. Jean de PALEVILLE

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M. Marc BELLUAU

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de ne pas pénaliser les fournisseurs dans le règlement des factures d'investissement, il convient d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2026 des lignes budgétaires en section Dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette opération autorise ainsi la collectivité à engager et mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2026. Après avoir pris connaissance des montants en Section Dépenses d'Investissement détaillés ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Crédits 2025	Crédits ouverts s/2026 (1/4)
20	Immobilisations incorporelles	16 500,00 €	4 125,00 €
21	Immobilisations corporelles	266 522,57 €	66 630,64 €
23	Immobilisations en cours	500,00 €	125,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 500,00 €	625,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>286 022,57 €</b>	<b>71 505,64 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- Accepte l'engagement et le mandatement par anticipation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **71 505,64 Euros**,

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus,

Secrétaire de séance



Marc BELLUAU

Le Maire d'AURONS



Christian DENANS

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.